CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE

CERTIFICAT relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

(article 555 L.E.R.M.)

RÈGLEMENT NUMÉRO 444-00-2024

décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 870 000 \$

Je, soussignée, Marie-Josée Bédard, greffière de la Ville de McMasterville certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 444-00-2024 est de 4 567;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 468;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare que le règlement numéro 444-00-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Marie-Josée Bédard, greffière

Signé en ce 10e jour du mois de décembre 2024.